



Politique sur les commotions cérébrales de Squash Canada

Approuvée par le conseil d'administration de Squash Canada le 4 mars 2020

Engagement

1. Squash Canada s'engage à une approche pancanadienne harmonisée pour l'identification et la gestion des commotions cérébrales.

Adoption

2. Squash Canada a adopté un Protocole de commotions cérébrales qui s'inspire du Protocole canadien harmonisé des commotions cérébrales dans le sport publié par Squash Canada sur le lien suivant : <http://squash.ca/fr/politiques-et-proc%C3%A9dures>
3. Le Protocole sur les commotions cérébrales de Squash Canada inclura les sections suivantes :
 - a) Éducation de présaison
 - b) Reconnaissance des blessures à la tête
 - c) Évaluation médicale sur place
 - i. Évaluation médicale d'urgence
 - ii. Évaluation médicale d'appoint
 - d) Évaluation médicale
 - e) Gestion des commotions cérébrales
 - f) Soins multidisciplinaires des commotions cérébrales
 - g) Retour au sport
4. Le Protocole sur les commotions cérébrales de Squash Canada inclura aussi ce qui suit :
 - a) Schéma de l'évolution d'une commotion cérébrale
 - b) Feuillet éducatif de présaison sur les commotions cérébrales

Conformité

5. Lorsqu'applicable, Squash Canada se conformera à la législation provinciale/territoriale (p. ex. : la loi de Rowan en Ontario) relative aux commotions cérébrales et à leur gestion.
6. Comme condition d'adhésion à son organisation, Squash Canada exigera que ses associations membres se conforment à toute législation provinciale/territoriale en vigueur relative aux commotions cérébrales et à leur gestion.

Communication

7. Cette Politique sera publiée sur le site Web de Squash Canada et communiquée à l'ensemble des membres provinciaux/territoriaux, aux clubs et aux inscrits/participants.

Révision de la politique

8. Squash Canada s'engage à réviser cette Politique sur une base annuelle et à l'actualiser pour qu'elle reflète les développements et les mises à jour législatives dans ce domaine.